



Formation dans la fonction publique de l'État : amélioration en 2021, notamment pour la formation professionnelle

Marie PRÉVOT

Les effectifs en formation ainsi que le nombre de jours de formation effectués par les personnels civils des ministères augmentent en 2021, sans toutefois atteindre leur niveau de 2019. Les agents ont suivi en moyenne 4,0 jours de formation en 2021, contre 3,4 en 2020 et 4,7 en 2019. Cette hausse du nombre moyen de jours de formation concerne davantage la formation professionnelle (+ 28%) que la formation statutaire (+ 8%), qui est obligatoire et qui avait été moins impactée par la crise sanitaire en 2020.

Le temps passé en formation par agent augmente également. Il demeure plus élevé pour les personnels de catégorie B, qui effectuent en moyenne 8,4 jours de formation en 2021, contre respectivement 2,7 et 5,0 jours pour les personnels des catégories A et C. Les femmes passent en moyenne 3,4 jours en formation en 2021, contre 5,0 jours pour les hommes. La durée des actions de formation professionnelle reste quant à elle globalement stable par rapport à 2020.

La formation continue représente la plus grande part des jours de formation professionnelle (87%), la préparation des examens et des concours 11% et les congés de formation 2%.

Une évolution limitée de la formation statutaire

En 2021, 6,6 millions de jours de formation (voir Définitions et méthode) ont été dispensés aux personnels de la fonction publique de l'État (Figure ①). Ce nombre est en hausse de 17% par rapport à 2020, sans pour autant rattraper le niveau d'avant la crise sanitaire.

Les agents suivent en moyenne 4,0 jours de formation durant l'année 2021, contre 3,4 en 2020 et 4,7 en 2019. En moyenne, chaque agent suit 2,1 jours de formation statutaire et 1,9 jour de formation professionnelle.

La formation statutaire est une formation obligatoire définie dans le statut de certains agents publics. Par rapport à 2020, le nombre de jours de formation statutaire a augmenté de 9% et celui des effectifs en formation de 7%. Les ministères gestionnaires de corps de fonctionnaires nécessitant une formation statutaire longue y consacrent logiquement un effort plus important. Ainsi, la formation statutaire des personnels du ministère de la Justice, notamment pour les corps de magistrat, de greffier et de surveillant pénitentiaire, représente en moyenne 10 jours par agent en 2021. À l'inverse, les agents des ministères de l'Éducation nationale et des Armées passent respectivement 0,1 et 0,4 jour en formation statutaire (voir Figure ①).

Figure 1 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation par ministère en 2021

Ministère	Formation statutaire			Formation professionnelle			Ensemble		
	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽²⁾	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽²⁾	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽²⁾
Agriculture et Souveraineté alimentaire	800	112 200	3,7	27 400	46 100	1,5	28 200	158 400	5,2
Armées	3 200	23 700	0,4	49 100	120 700	1,9	52 400	144 400	2,3
Culture	0	6 400	0,3	27 500	60 700	2,4	27 500	67 100	2,7
Europe et Affaires étrangères	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Économie, Finances, Souveraineté industrielle et Numérique	38 600	1 000 200	7,7	391 200	461 300	3,5	429 800	1 461 500	11,2
Éducation nationale ⁽¹⁾	95 800	155 900	0,1	1 002 400	1 165 100	1,1	1 098 200	1 320 900	1,3
Intérieur et Outre-mer	391 800	1 009 200	5,2	411 100	656 200	3,4	802 900	1 665 400	8,6
Justice	13 700	958 500	10,2	117 400	275 100	2,9	131 100	1 233 600	13,1
Services du Premier ministre	3 700	5 800	0,6	15 900	22 700	2,2	19 600	28 400	2,8
Ministères sociaux	200	51 800	3,9	3 300	8 000	0,6	3 500	59 800	4,5
Transition écologique, Cohésion des territoires, Transition énergétique	2 700	108 200	2,4	98 800	163 900	3,6	101 400	272 100	5,9
Formation interministérielle	1 200	95 100	so	73 900	93 700	so	75 200	188 800	so
Hors ministère de l'enseignement	455 900	3 371 100	5,5	1 215 600	1 908 300	3,1	1 671 500	5 279 400	8,7
Ensemble ⁽³⁾	551 700	3 527 000	2,1	2 218 000	3 073 400	1,9	2 769 700	6 600 300	4,0
Évolution 2021/2020	7%	9%	8%	27%	31%	28%	23%	19%	17%

Sources : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger. Les ministères de la Justice et de la Culture intègrent les effectifs en formation de certains EPA (établissements publics à caractère administratif) dont ceux de l'École nationale de la magistrature et du musée du Louvre par exemple.

Note : Les valeurs indiquées pour «Ensemble» peuvent légèrement différer du total des valeurs individuelles pour des questions d'arrondis.

Les effectifs en formation, ainsi que le nombre de jours de formation sont arrondis à la centaine. Ainsi, pour le ministère de la Culture, 48 personnes ont suivi une formation statutaire en 2021, soit «0» - arrondi à la centaine.

nd : résultats non disponibles, so : sans objet.

(1) Hors Jeunesse, Sports, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation.

(2) Nombre de jours de formation suivis au cours de l'année 2021 rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année 2021. Les effectifs utilisés pour le calcul de cet indicateur sont issus du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp, Insee).

(3) Hors Jeunesse, Sports, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, Europe et Affaires étrangères.

Lecture : En 2021, les agents ont suivi en moyenne 4 jours de formation, dont 2,1 jours pour de la formation statutaire et 1,9 jours pour de la formation professionnelle.

Le nombre de jours de formation statutaire par agent est en moyenne plus faible pour les femmes que pour les hommes : 1,7 jour par an contre 2,9 jours (Figure 2). Comme il s'agit de formations obligatoires, cet écart s'explique essentiellement par le fait que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans les corps délivrant relativement peu de formations statutaires (professeur, adjoint administratif, etc.).

Le nombre de jours de formation statutaire est en moyenne de 5,3 jours par an pour les agents de catégorie B, de 3,1 jours par an par agent de catégorie C, mais de seulement 1,2 jour pour ceux de catégorie A. Cet écart par rapport à la catégorie A s'explique par l'obligation de suivre une formation statutaire pour de nombreux corps des catégories B et C (gardien de la paix, greffier, surveillant pénitentiaire, etc.).

Figure 2 : Nombre moyen de jours de formation par agent selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2021

en nombre de jours

		Formation statutaire		Formation professionnelle		Ensemble	
		Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent
Catégorie A	Femmes	787 300	1,0	1 218 600	1,6	2 005 800	2,6
	Hommes	500 000	1,4	509 900	1,4	1 009 900	2,9
	Ensemble	1 287 300	1,2	1 728 500	1,6	3 015 800	2,7
Catégorie B	Femmes	613 400	5,1	324 000	2,7	937 400	7,8
	Hommes	817 400	5,4	526 000	3,5	1 343 400	8,9
	Ensemble	1 430 700	5,3	850 100	3,1	2 280 800	8,4
Catégorie C et ouvriers d'État	Femmes	386 700	2,3	244 000	1,5	630 600	3,8
	Hommes	422 300	4,6	250 800	2,7	673 100	7,3
	Ensemble	809 000	3,1	494 800	1,9	1 303 800	5,0
Ensemble	Femmes	1 787 300	1,7	1 786 600	1,7	3 573 900	3,4
	Hommes	1 739 700	2,9	1 286 800	2,1	3 026 500	5,0
	Ensemble	3 527 000	2,1	3 073 400	1,9	6 600 300	4,0

Sources : Enquête annuelle Formation, DGAFP – SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger. Les ministères de la Justice et de la Culture intègrent les effectifs en formation de certains EPA (établissements publics à caractère administratif) dont ceux de l'École nationale de la magistrature et du musée du Louvre par exemple.

Note : Les valeurs indiquées pour «Ensemble» peuvent légèrement différer du total des valeurs individuelles pour des questions d'arrondis.

Lecture : En 2021, les femmes de catégorie B ont suivi en moyenne 7,8 jours de formation, dont 5,1 jours pour de la formation statutaire et 2,7 jours pour la formation professionnelle.

Nette progression en 2021 de la formation professionnelle

La formation professionnelle est une formation facultative, destinée à parfaire ou développer les compétences des agents au cours de leur carrière. Par rapport à 2020, le nombre de jours de formation

professionnelle a augmenté de 31% et les effectifs en formation de 27%. Il existe plusieurs dispositifs de formation professionnelle. La formation continue, dispositif de formation professionnelle le plus courant, concentre 87% des jours de formation professionnelle effectués en 2021 (Figure 3). La préparation aux examens et concours représente 11% des jours de formation professionnelle, et les congés formation, 2%.

Figure 3 : Nombre moyen de jours de formation professionnelle par agent selon le dispositif et la catégorie hiérarchique en 2021

en nombre de jours

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C et ouvriers d'État	Ensemble des personnels	Répartition par dispositif (en %)
Formation continue	1,4	2,5	1,7	1,6	87
Congés de formation	0,0	0,1	0,0	0,0	2
Préparation aux examens et concours	0,1	0,5	0,1	0,2	11
Bilan de compétences	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Validation des acquis de l'expérience	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Période de professionnalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Ensemble	1,6	3,1	1,9	1,9	100

Sources : Enquête annuelle Formation, DGAFP – SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger. Les ministères de la Justice et de la Culture intègrent les effectifs en formation de certains EPA (établissements publics à caractère administratif) dont ceux de l'École nationale de la magistrature et du musée du Louvre par exemple.

Note : L'ensemble des jours de formation pour les agents par catégorie diffère légèrement du total de la ligne de la catégorie, pour des questions d'arrondis.

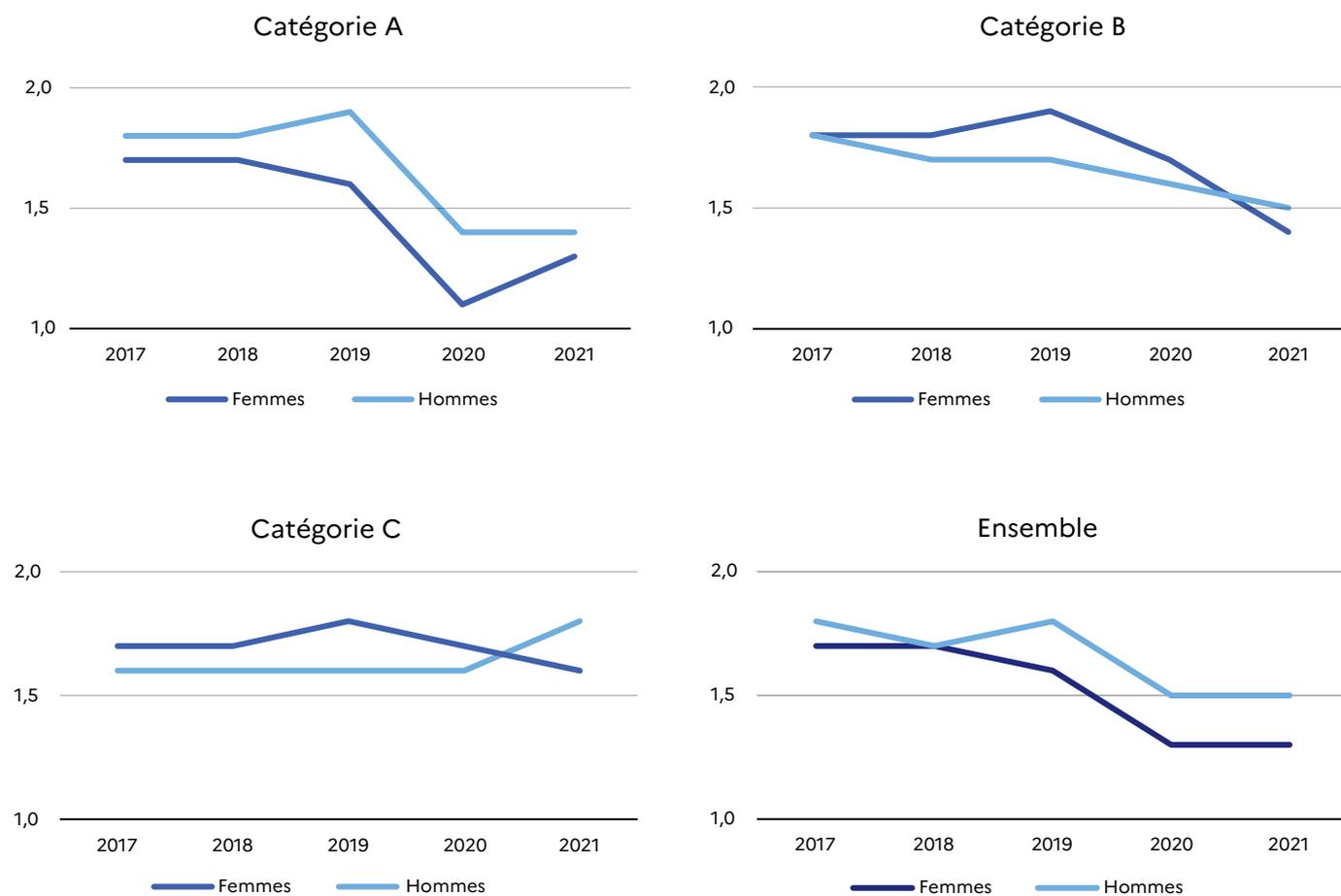
Lecture : En 2021, les agents ont suivi en moyenne 1,9 jour de formation professionnelle.

La durée moyenne des actions de formation professionnelle reste globalement stable en 2021. En fonction de la catégorie hiérarchique et du sexe des agents, elle est comprise entre 1,3 et 1,8 jour (Figure 4). Par rapport à 2020, la durée des formations des agents de catégorie A est stable pour les hommes, avec 1,4 jour, et augmente pour les femmes, passant de 1,1 à 1,3 jour.

Comme en 2020, ce sont les femmes de catégorie A qui suivent les formations professionnelles les plus courtes en 2021, avec une durée moyenne de 1,3 jour, contre 1,4 jour pour les femmes de catégorie B et 1,6 jour pour celles de catégorie C. *A contrario*, les agents de catégorie C suivent les actions de formation professionnelle les plus longues, notamment les hommes, avec 1,8 jour.

Figure 4 : Durée moyenne d'une action de formation professionnelle selon la catégorie hiérarchique et le sexe de 2017 à 2021

en nombre de jours



Sources : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger. Les ministères de la Justice et de la Culture intègrent les effectifs en formation de certains EPA (établissements publics à caractère administratif) dont ceux de l'École nationale de la magistrature et du musée du Louvre par exemple.

Lecture : En 2021, les actions de formation professionnelle suivies par les femmes durent en moyenne 1,3 jour, contre 1,7 en 2017 et pour les hommes 1,5 jours contre 1,8 en 2017.

Définitions et méthode

Source et champ

L'enquête annuelle Formation, réalisée par la DGAFF, collecte auprès des ministères le nombre d'agents ayant participé à une formation et le temps passé en formation. Cette enquête porte sur les agents civils, hors militaires, titulaires et non titulaires, des ministères hors établissements publics sous tutelle. Néanmoins, les données relatives aux ministères de la Culture et de la Justice intègrent les formations réalisées au sein de certains établissements publics sous tutelle, tels que le musée du Louvre ou l'École nationale de la magistrature.

Dans cette publication, le périmètre de la réponse du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est limité au champ de l'Éducation nationale. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et celui de l'Europe et des Affaires étrangères ne sont pas pris en compte, faute de données remontées.

Les périmètres des ministères varient selon les années. Pour permettre les comparaisons dans le temps, les regroupements suivants sont réalisés :

- les ministères économiques et financiers comprennent les ministères des Finances et des Comptes publics, d'un côté, et ceux de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, de l'autre ;
- les ministères sociaux correspondent à ceux des Affaires sociales, des Solidarités et de la Santé, du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social ;
- les ministères de l'Intérieur et de l'Outre-mer ont également été regroupés ;
- les autres appellations des ministères renvoient à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année considérée.

Définitions

Formation statutaire : La formation statutaire est obligatoire et fournit au fonctionnaire accédant à un grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Elle apporte également des connaissances sur l'environnement dans lequel il exerce ses fonctions. Le contenu de la formation statutaire est fixé pour chaque corps par arrêté interministériel. Cet arrêté peut prévoir une modulation des obligations de formation comme des dispenses partielles de suivi de certains enseignements en fonction des acquis de l'expérience professionnelle des agents. Cette formation est accomplie durant la période de stage.

Formation professionnelle : Dans cette étude, la formation professionnelle regroupe la formation continue et l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle autre que la formation statutaire.

La formation continue est destinée à maintenir ou à parfaire les compétences des fonctionnaires en vue d'assurer :

- leur adaptation immédiate au poste de travail ;
- leur adaptation à l'évolution prévisible des métiers ;
- le développement de leurs qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.

Différents dispositifs de formation professionnelle existent :

- les préparations aux concours et aux examens professionnels et autres procédures de promotion interne ;
- la validation des acquis de l'expérience ;
- le bilan de compétences ;
- la période de professionnalisation ;
- le congé de formation professionnel permettant d'approfondir sa formation en vue de satisfaire à des projets personnels et professionnels ;
- le compte personnel de formation en vue de satisfaire un projet d'évolution professionnelle.

Formation interministérielle : La formation interministérielle regroupe dans cette étude les formations interministérielles déconcentrées, ainsi que les formations dispensées à l'IGPDE, à l'Ipag CPAG et dans les IRA.

Effectifs en formation : Il s'agit du nombre d'agents qui ont participé à au moins une partie d'une formation au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs formations est compté autant de fois qu'il a suivi de formations.

Nombre de jours de formation : Produit de l'effectif en formation par le nombre de jours consacrés à cette formation.

Nombre moyen de jours de formation par agent en fonction : Nombre de jours de formation suivis au cours d'une année rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année (Siasp).

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**

Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**

Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Stats Rapides n° 94 - **ISSN : 2267-6483**

Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes
d'information

DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12